



Blâmont au XVII^e siècle, d'après une ancienne gravure.

Les vieux Châteaux de la Vesouze⁽¹⁾

CHAPITRE XI

HENRI I^{er}, SIRE DE BLAMONT

(1258-1331)

HENRI I^{er} est le fondateur de la maison de Blâmont. Son histoire, dégagée par de savants et patients travaux (2), paraît faite à souhait pour résumer en un tableau complet, l'existence d'un seigneur féodal aux XIII^e et XIV^e siècles.

Long règne, mariage avantageux lignée nombreuse, politique avisée, grands coups d'épée, tout ce qu'il fallait au moyen âge pour édifier la fortune d'une famille et lui ménager un brillant avenir, s'y trouve réuni.

Henry était certainement encore mineur, et peut-être même en bas âge, à la mort de son père, ce Ferry de Salm et Blâmont qui, pour satisfaire ses créanciers s'était vu réduit à livrer au duc de Lorraine ses possessions de Domjevin et Lafrimbole, et à l'évêque de Metz, sa ville et son château de Blâmont, à la seule exception du donjon (3). C'est vers 1269 seulement qu'on voit Henry I^{er}

(1) Voir le *Pays lorrain*, 1908, p. 305, 357, 434, 535 et 597. 1909, p. 21, 101 et 165.

(2) *Les sires de Blâmont*, par M. de Martimprey. *M., arch. lorr.*, 1890-1891.

(3) Voir ci-dessus chapitre IV.

réagir contre ces errements où son père a failli trouver la ruine, affirmer une politique personnelle, et déployer une puissante activité.

Toute sa politique consistera dès lors à s'affranchir en droit ou en fait des liens de vassalité qui l'attachent trop étroitement à l'évêque de Metz, et à déployer, pour atteindre son but, à côté de beaucoup de vaillance et d'audace, une incontestable habileté pratique dégagée d'ailleurs de tout scrupule.

Tout d'abord il abandonne le titre de seigneur de Salm, pour s'en tenir à celui de sire de Blâmont, accusant ainsi entre les deux branches de la famille une scission que le temps n'atténuera pas, et inaugure ses armes propres : *de gueule à deux saumons d'argent*.

Vassal de Bar pour le gros de ses domaines qui dépendait de l'ancien Chaumontois, et allié à cette famille par sa mère (Jeanne de Bar), il a peu de chose à redouter de ce suzerain bienveillant et éloigné. C'est en lui qu'il cherche un appui contre l'autre, l'évêque de Metz, auquel son père a engagé le château même de Blâmont, et qui, lorsqu'il n'appartient pas à l'une des familles du pays, est l'éternel ennemi du comte de Bar et du duc de Lorraine.

Le siège de Metz est à cette époque aux mains d'un étranger, Bouchard d'Avesnes, qui défend l'épée à la main le temporel de son église, et fait à la Lorraine comme au Barrois une guerre continuelle. Henry I^{er}, sans aucun souci de ses devoirs de vassal, prend parti contre lui d'abord pour le comte de Bar, ensuite pour le duc de Lorraine.

L'entreprise réussit et, en récompense de ses services, Henry obtient des terres considérables à Etain, à charge d'en rendre hommage au comte de Bar, comme l'un de ses suzerains après l'évêque de Metz, le duc de Lorraine (pour Domjevin et Lafrimbole), et l'évêque de Toul (pour la vouerie de Saint-Sauveur).

Du duc de Lorraine qu'il a aidé non seulement contre l'évêque de Metz, mais aussi contre l'évêque de Strasbourg, il est généreusement gratifié de terres à Darney, d'une rente de 2.000 livres sur les salines de Rosières, de la suzeraineté du Val de Liépvre, d'un opulent territoire appelé la *Seigneurie entre Meurthe et Mortagne* dont Magnières est le chef-lieu, et enfin des terres de Saint-Clément Chenevières et Laronxe, par lesquelles ses possessions s'étendent jusqu'à la Meurthe et au-delà (1289).

La seigneurie de Bonviller qu'il obtient encore en 1290, parachève ces conquêtes magnifiques qui doublent son domaine (1).

D'ailleurs, dès 1266, il a agrandi vers le nord son comté de Blâmont, par

(1) *Mc. arch. lorr.*, 1890. 101. 103. Calmet. IV., *Preuves*, ann. 1289. Tr. des Chartes, Blâmont, fiefs. 7. Lepage. *Comm.* I. 171.

l'acquisition des alleus de Foulcrey, Gogney, Aménoncourt, Marimont, etc., détachés des domaines de Dagsbourg, et que lui apporte en dot sa femme Cunégonde de Linange.

Tels sont les glorieux débuts qui consacrent du premier coup la renommée d'Henry I^{er}. Il est jeune, vaillant, apparenté aux premières familles du pays ; il prend part avec éclat aux célèbres tournois de Chauvency, où son élégance, sa taille, sa beauté enchantent l'assistance ; et quand les hérauts, après avoir décrit ses armes où « bien lui sient à merveille les deux saumons d'argent battu » proclament, en français et en allemand (Blâmont et Balquenbergh), son nom et son titre illustré de fraîche date, les dames émerveillées s'écrient que c'est plutôt une couronne royale qu'il serait digne de porter (1).

Bientôt se préparent de graves événements dans lesquels cette jeune renommée ne peut manquer d'être appelée à jouer un rôle.

Son cousin Henry de Bar a résolu de secouer le vasselage du roi de France. Il n'hésite pas à lier sa fortune à la sienne, et à le servir de sa personne et de ses gens d'armes.

Cette fois l'aventure tourne mal ; le comte de Bar fait prisonnier, ne recouvre la liberté qu'au prix des dures conditions du traité de Bruges qui le soumet à la suzeraineté de la France, pour toute la portion de ses états qui dépasse la Meuse (1301).

Mais il ne semble pas qu'Henry de Blâmont ait ressenti les conséquences de cet échec. Il paraît au contraire que, mis en rapport avec le roi, il ait conquis son estime et sa confiance, car un peu plus tard (1316) il s'attachera à lui, comme son homme lige, moyennant une rente annuelle de 300 livres, et d'autres avantages, et promettra de le servir « contre tous, excepté le roi d'Allemagne, l'évêque de Metz, les ducs de Brabant et de Lorraine, les comtes de Hainaut, Namur et Bar » qu'il déclare être tous ses suzerains. (2)

C'est qu'en effet le sire de Blâmont vend ses services à qui les paie.

Il s'est donné à Jean duc de Brabant pour 200 livres (1296), à Guy, comte de Flandre pour cent livres, au comte de Hainaut pour cent-vingt livres. (1302.)

Tous il doit les aider, saut contre ses propres suzerains, les évêques de Metz et de Toul, le duc de Lorraine et le comte de Bar. Mais il est bien entendu que si, comme vassal, il se trouve tenu de défendre même contre ses nouveaux

(1) Et les dames molt se merveillent de sa taille et de sa biauté et dient c'une roiauté li deust Diex avoir donnée.

(2) *M. arch. lorr.* 105-123.

alliés les terres de ses suzerains, il s'abstiendra de « venir sur eux avec ses dessus dits seigneurs pour les adamager » (1).

Et c'est en vertu de ces liens spéciaux et bizarres d'une vassalité rémunérée, qu'il combat contre la France elle-même dans les guerres de Flandres (1297-1299).

La gloire qu'il recueille dans ces expéditions lointaines affermit définitivement sa réputation de guerrier fameux et de seigneur puissant. A son tour il s'attache à titre de vassaux, les hobereaux du pays qui le suivent à la guerre et font bonne garde dans ses châteaux. Tels les seigneurs d'Ogéviller, de Rosières, d'Avricourt, d'Hénaménil, de Villers, qui lui doivent chacun plusieurs mois de garde annuelle au château de Blâmont ; qu'il paie et qu'il indemnise quand ils subissent quelque perte à son service, comme François d'Herbéviller, auquel il reconnaît devoir cent livres pour un cheval tué, ou Pierron de Pierre-Percée, Varnier de Provenchères et les seigneurs de Brouville, qui assurent la garde du château de Deneuvre. Ainsi organisé le comté de Blâmont n'a plus rien à redouter.

Le comte de Salm, qui essaye de contester certaines prétentions de son cousin, en fait l'expérience à ses dépens. Battu à Neuviller, il est obligé de céder une partie du village de Sainte-Pôle, plus six hommes pour remplacer ceux qu'il a tués (1601) (2).

L'ascendant que le sire de Blâmont exerce autour de lui s'impose à l'évêque de Metz lui-même, qui est cependant l'un des prélats les plus batailleurs qui aient occupé le siège de saint Etienne car, pour honorer sa mémoire, le chapitre de la cathédrale ordonna qu'on porterait tous les ans, à la procession des Rogations, ses bannières et sa cotte de mailles devant les reliques du saint (3).

Il obtint donc de Bouchard d'Avesnes l'abandon de la seigneurie de Deneuvre dont il détenait déjà la forteresse à titre de *voué* (1291) (4).

Nous le trouvons en 1300, nanti également de la vouerie de la châtellenie de Vic, autrement importante que celle de Deneuvre.

Vic en effet est le chef-lieu politique du temporel de l'évêché, depuis que les prélats ne se sentent plus en sécurité dans la turbulente cité de Metz (5).

L'évêque Bertram y a commencé en 1180 la construction d'un château (6)

(1) *M. arch. lorr.* 1890. 105-106. *Id.* 1891. 106 et suivants.

(2) *M. arch. lorr.* 1890. 107-108-125.

(3) *Bénédictins, Hist. de Metz*, II. 486.

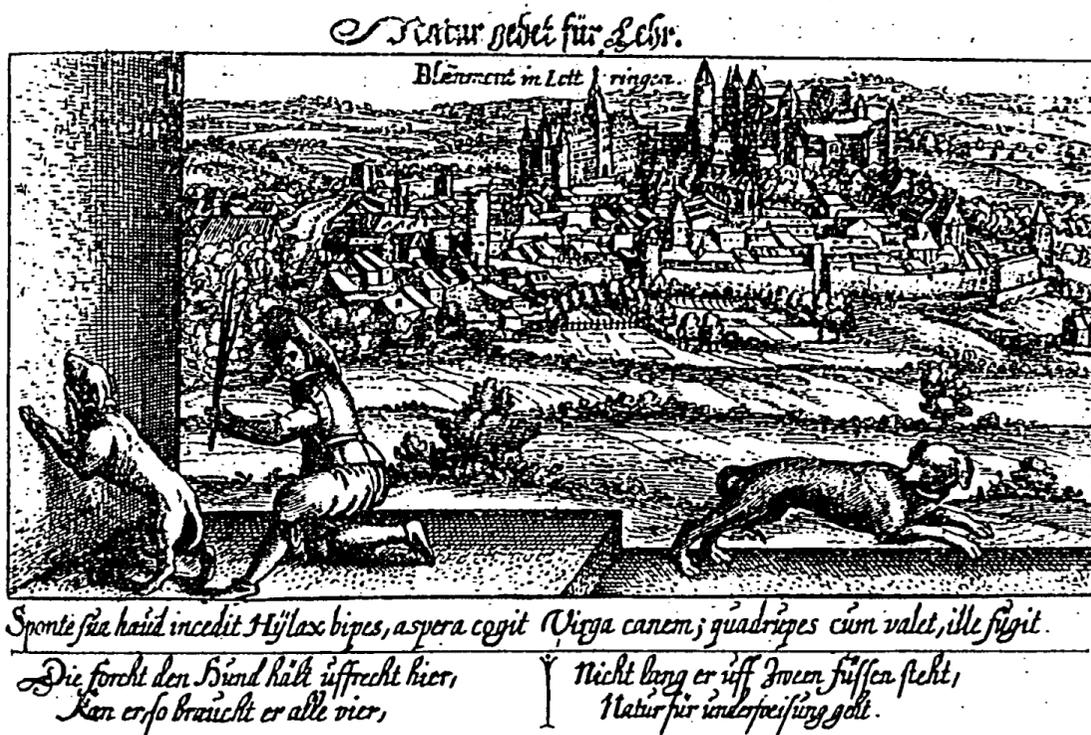
(4) *Lepage. Comm.* I. 276. — *Bénédictins, Hist. de Metz*, II. 483.

(5) *Lepage. Comm.* V^o Vic. II. 670. — *Metz. Bénédictins.* II. 511,

(6) *Ibidem.* II. 301-436-443.

Jean de Lorraine y a fondé une collégiale en 1260; les bénédictins y ont un important monastère.

C'est une imprudence d'avoir introduit dans cette place sous prétexte de vouerie, un puissant voisin, vassal fort indépendant, et qui dominera désormais depuis la contrée des Salines jusqu'à la Mortagne, sur tout le pays de la Vesouze et de la Meurthe, à Blâmont, à Deneuvre, à Magnières, etc... Aussi verrons-nous les successeurs de Bouchard d'Avesnes, s'efforcer de réparer cette faute politique en rachetant à prix d'argent, la vouerie imprudemment cédée.



Vue de Blâmont en 1610, d'après Séb. FURCK.

L'évêque Renauld de Bar la convertira en une rente annuelle de 300 livres, *sa vie durant*, et son successeur Henry Dauphin renouvellera le traité par une convention analogue (1324) (1).

Les premières années du xiv^e siècle marquent l'apogée de la puissance d'Henry de Blâmont. Alors de même que nous avons vu les comtes de Lunéville puis les comtes de Salm, consacrer leur avènement définitif par des fondations pieuses (Saint-Remy, Haute-Seille, Beaupré), nous voyons le comte de Blâmont, déférer lui aussi à cet usage traditionnel. La mode n'est plus aux grandes abbayes, mais en 1301, en son nom et au nom de sa femme, dans sa ville nouvellement occupée et fortifiée de Deneuvre, Henry fonde une collégiale, dans laquelle il place

(1) *M. arch. lorr.* 1890. 108-125.

sept chanoines et un prévôt, et qu'il dote de possessions à Domjevin, Reillon, Gondrexon, Brouville, Merviller, y gardant d'ailleurs la direction et l'influence par la nomination des chanoines dont il se réserve le choix et la succession (1).

L'évêque Bouchard d'Avesnes étant mort en 1306, a pour successeur Renaud, qui appartient à la famille de Bar, comme cousin du comte Edouard, alors régnant. Cet événement modifie subitement la situation d'Henry de Blâmont vis à vis de l'évêché de Metz. Le nouveau prélat cherche naturellement un appui auprès du comte de Bar, et cette alliance jusqu'ici si fructueuse, échappe du même coup au comte de Blâmont.

Henry n'hésite pas plus à violer ses serments de vassalité envers le comte de Bar qu'envers l'évêque. Il se tourne vers son troisième suzerain le duc Thiébaud II de Lorraine, et accepte de courir avec lui les risques d'une guerre qui le met en présence des deux autres (1308).

C'est l'époque critique de l'histoire d'Henry I^{er}. Tout d'abord l'évêque, usant de son droit de suzerain audacieusement méconnu, fait rendre à Vic une sentence qui dépouille Henry de Blâmont convaincu de forfaiture, de tous les fiefs qu'il tient de l'évêché ; et les armées combinées de Metz et de Bar, entrent en campagne pour mettre à exécution cette juste sentence.

C'est un ravage général dans les terres de Blâmont, du moins dans celles qui, plus éloignées des forteresses, se trouvent moins bien gardées.

« Les gens de l'évêque de Metz et de Monsieur de Bairt mirent le feu à l'église de Gélacourt, emportèrent les cloches, détruisirent et pillèrent plusieurs maisons. Ils saccagèrent le moustier de Mazerulles, incendièrent et pillèrent la cense de Woëvre ; à Glonville ils brûlèrent trois maisons et emmenèrent des bestiaux ; il mirent le feu à Flin ; l'église fut détruite, et il y eut pour 1000 livres de dégâts... La Frimbole, Bertrambois, Laforet furent incendiés et pillés, les églises détruites, le tout valait plus de 4000 livres. — A Marainviller (domaine que le comte a acquis de l'abbé de Belchamp, pour sa vie durant), 35 maisons furent brûlées avec les meubles et les animaux qui s'y trouvaient ; le curé « dévesti tout nue, l'église brisiet, les ornements et le calice enlevés »... à Saint-Pierremont... les femmes furent « dévesti toutes nues » deux hommes furent tués, les dégâts se montèrent à 1500 livres « sans compter les hommes morts. » (2)

Telle est la fureur des guerres féodales.

Mais ce ne sont pas les pillages qui décident de la campagne. La partie décisive se joue à Frouard, où se heurtent les deux armées avec toutes leurs forces, le

(1) Metz. Bénédictins II. 491. — Calmet, IV. pr. DLI.

(2) M. arch. lorr. 1890. 119.

jeudi après la Toussaint de 1308. L'armée de Bar est battue, l'évêque obligé de fuir ; le comte reste aux mains du duc de Lorraine et d'Henry de Blâmont son allié qui l'enferme à Lunéville, et l'y retiendra pendant six ans, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il ait réussi à tirer du prisonnier tout ce que son ambition peut attendre d'une si heureuse prise.

Ce coup de fortune fortifie naturellement les liens qui unissent déjà entre eux le duc de Lorraine et Henry de Blâmont ; mais n'endort pas la prudence de celui-ci. Il a soin d'obtenir de son allié l'engagement de ne pas faire de paix séparée ni avec le comte de Bar ni avec l'évêque.

« Comme il est advenu — déclare le duc de Lorraine — que le jeudi après la Toussaint, nous, avec le seigneur de Blâmont et Henry son fils avons combattu l'évêque. . . . et le comte de Bar, son cousin, et par la volonté de Dieu nous avons eu la victoire et avons pris le dit comte de Bar. . . . est à savoir que nous promettons par notre serment sur les Saintes Evangiles. . . . que nous ne délivrerons le comte de Bar et ne ferons paix ni accord, sans le gré, la volonté et l'octroi du sire de Blâmont » (1).

Après une longue et impitoyable captivité, le comte de Bar fut bien forcé d'en passer par toutes les conditions qu'on exigea de lui et de l'évêque. La paix, ménagée par l'intermédiaire du roi de France, fut signée à Bar-sur-Aube, en 1314.

Tout d'abord la rançon du comte fut fixée à la somme énorme de 90000 livres. Il dût pour l'acquitter faire des emprunts aux bourgeois de Metz, et leur engagea jusqu'à des meubles d'or et d'argent (2).

L'évêque de son côté fut obligé d'engager pour 70000 livres ses possessions de Conflans, Condé, etc.

Mais en outre il lui fallut annuler la sentence de Vic qui condamnait le comte de Blâmont à la perte de ses fiefs — lui payer 4000 livres pour réparation des dégâts commis sur ses terres, et reconnaître tous ses droits, jusqu'alors contestés, sur les terres d'Etain qui formaient sa part dans l'héritage de sa mère Jeanne de Bar.

Bien plus, on exigea qu'il cédât au duc de Lorraine, par voie de gagère, tous les fiefs que le comte de Blâmont tenait de lui ; en sorte que ses droits de suzeraineté sur cette partie du comté, se trouvèrent abolis en fait et transportés au duc (3).

Henry de Blâmont ne manqua pas non plus de saisir l'occasion qui s'offrait de régler diverses questions féodales qui compliquaient de temps immémorial ses

(1) *M. arch. lorr.* 1891. 127. — Trésor des Chartes. Blâmont, I. 60.

(2) *Metz*, Bénédictins, II. 504-505.

(3) *M. arch. lorr.* 1890. 120.

rapports de voisinage, et tout d'abord le partage du massif de forêts qui limitait ses possessions au nord-est, depuis le Donon jusqu'à Bertrambois, et sur lequel depuis les temps gallo-romains, régnaient l'indivision et la confusion.

Une ligne tracée de la Sarre à Saussenrupt donna à l'évêque, avec la forêt de Turquestein, tout ce qui était au nord de la Vesouze; le comte eut ce qui s'étendait au sud, jusqu'aux domaines des abbayes de Saint-Sauveur et du ban le Moine.

Il fallut régler aussi les questions d'entrecourt et de contremand, qui s'agitaient sans cesse, *au ban de la rivière* et dans la châtellenie de Baccarat. Merviller Criviller, Brouville, Hablainville, etc., demeurèrent en commun, et ainsi se perpétua jusqu'à la fin du moyen âge, la situation équivoque de ces territoires, dont nous décrirons les bizarreries (1).

Le traité de Bar-sur-Aube porta donc à la puissance des deux principaux suzerains de Blâmont, l'évêque et le comte de Bar, une atteinte profonde dont profita largement celle de leur vassal. Son prestige s'étendit sans peine, à tout le pays.

Les sujets de l'évêque dans les villages demeurés communs, Vacqueville et Brouville, Merviller, Reherrey, accoururent réclamer sa protection, et sentant en lui la force effective, achetèrent sa sauvegarde par plusieurs traités successifs.

Le dernier, conclu en 1326, stipule que moyennant deux sols tournoi de rente annuelle, Henry les « doit aider, concilier et défendre, en bonne foi, comme ses hommes contre totes gens fort que contre l'évêque de Metz » (2).

Les sujets du ban le Moine, à Neuwiller, Bréménil, Angomont et Allacombe, firent de même en 1329.

L'alliance de Ferry IV et d'Henry de Blâmont dura sans nuage, tant que vécut l'ennemi commun l'évêque Renauld de Bar.

Mais celui-ci mourut en 1318, et à sa place, pour mettre fin à des compétitions multiples, le pape nomma directement un étranger. Ce fut Henry, dauphin du Viennois et régent de ce comté lointain pendant la minorité de ses neveux. Le nouvel évêque, plus préoccupé des intérêts de sa famille que de ceux de son évêché, et d'ailleurs pacifique et indifférent par caractère, se garda d'engager des luttes avec les voisins de son temporel.

Il n'avait d'ailleurs que peu de goût soit pour la vie ecclésiastique, soit pour la résidence de Metz, et finit par obtenir du pape l'autorisation de retourner en Dauphiné (3).

(1) *Infra*, chap. XVII.

(2) *Ac. Arch. lon.*, 1890, 112-123-126. — Lepage, *Comm.*, V^e Azerailles.

(3) *Metz. Bénédictins*, II, 508-521.

Dans les luttes féodales qui continuaient à agiter la Lorraine, il prit même parti pour les ducs de Bar et de Lorraine contre les Bourgeois de Metz, et passa avec Henry de Blâmont un traité par lequel il promettait de s'en rapporter à son jugement pour tout ce que l'évêché aurait à démêler avec le duc de Lorraine.

Henry de Blâmont ne se fit pas faute d'user de tels avantages pour essayer de relacher les derniers liens de vassalité qui le gênaient encore, ceux qui l'attachaient au duc de Lorraine.

Il n'avait obtenu la seigneurie de Magnières que sous la condition que son second fils Eyme ou Ernequin, qui devait la recevoir en héritage, en ferait foi et hommage au duc de Lorraine, comme premier suzerain. Le jeune homme, alors absent, ne manifestait aucun empressement à remplir l'engagement pris en son nom ; son père, débarrassé de l'évêque et du duc de Bar, essaya de profiter de cette résistance pour chicaner sur cette question d'hommage.

Mais cette fois, il n'y put réussir ; les termes du traité étaient formels, et il dut renouveler son alliance avec le duc, aux conditions d'une pension annuelle de 300 livres.

Toutefois, pour mettre d'accord ses obligations envers le duc avec ses devoirs envers l'évêque, on convint d'un curieux compromis.

Dans le cas où le comte devrait « aller en l'ayde dudit évêque, comme son seigneur lige » il ne lui enverrait que vingt hommes d'armes ; tandis que en reconnaissance de tout le bien que le duc lui avait fait, il lui promettait de le servir en personne, de le servir loyalement, de « pourchasser son profit partout » et de commander à son fils Eyme de faire son devoir envers le duc, toutefois qu'il en serait requis (1).

Cette convention peut être considérée comme un traité d'alliance permanente entre Blâmont et le duché de Lorraine, et l'adhésion définitive des comtes à la politique qui rapprochait de plus en plus la Lorraine de la France.

Elle devait, peu d'années après, être cimentée sur le champ de bataille de Crécy (1346), où l'un des petits-fils d'Henry I, Eyme, mourut aux côtés du duc Raoul, qui tomba comme on le sait, « le plus approuchié des anglais ». Elle dura autant que le comté de Blâmont.

Henry Dauphin eut pour successeur, sur le siège de Metz, Adhémar de Monthil.

Autre prélat, autre politique.

Celui-ci exigea du comte de Blâmont l'accomplissement de ses devoirs féodaux pour Blâmont, Deneuvre, Châtillon, la vouerie de Vic et les autres

(1) Trésor des chartes, Blâmont, I, 76. *Arch. lorr.*, 1891. p. 129.

fiefs mouvants de l'évêché, et comme le vieux comte essayait de s'y soustraire, il s'en suivit une guerre qui dura deux ans, et qui n'était point finie, quand Henry mourut en 1331 chargé d'années et de gloire (1).

Henry 1^{er}, que ses descendants ont surnommé « le grand » avait élu sa sépulture à Saint-Sauveur. Sa femme Cunégonde de Linange l'y avait précédé, ayant manifesté elle aussi sa prédilection pour ce sanctuaire, le plus vénérable et le plus ancien du pays. Dans son testament, dont le texte nous est parvenu, (2) elle avait élu sa sépulture « à Saint-Sauveur qu'on dit en Vosges » et réparti entre ses serviteurs une somme de trois cents livres que son « très-chiers sires, messires de Blâmont, » son mari lui avait permis de « donner... et deviser pour Dieu et pour l'âme de lui et d'elle. »

Ces legs sont une peinture des mœurs de l'époque. La comtesse donne notamment : « à Mahaut 50 livres pour li marier... et si elle ne se veut marier... pour li aider, à Agnelz 40 livres, en mains de dame Gertru sa tante, et deux vaches « des meilleurs que j'ai » ; à Guyot son valet, 100 sols et une vache, à Connigate 100 sols et une vache. » (On voit par les dispositions du testament qu'elle en possédait une quinzaine), « à Fabri, son neveu, elle donne une coupe qu'elle tenait de la comtesse de Bar, et elle prie qu'on le font aller aux écoilles et le veuille assener aux chanoines de Deneuvre ou ailleurs. »

Elle termine ainsi « J'institue pour mes exécuteurs... mon très-chiers seigneur et mary .. partant que plus me fie en lui que homme dou monde... et veuil qu'ils départent mes robes de ceudel et autres menues choses, à églises, à prêtres, à pauvres gens... et toutes mes autres bêtes, vaches, brebis et veaux... à églises, à prêtres, à pauvres gens (3). »

(A suivre.)

Emile AMBROISE.

(1) Metz Bénédictins, II. 534.

(2) Cartulaire Blâmont. f° 248 v°. *M. arch. lorr.* 1890. p. 133.

(3) *J. arch. lorr.* 1854. 108 et 1889 - 20. *id. M.* 167-173.





(Cl. Drouot)

Tombeau supposé de Henri I^{er} de Blamont

(Musée historique lorrain)

